4èmes Rencontres agricoles inter-îles

Ile de Bréhat – 25, 26 et 27 novembre 2021

Synthèse

Des Rencontres agricoles inter-îles, pourquoi faire ?

A l'occasion des **10 ans** du **Réseau agricole des îles atlantiques** (RAIA), un événement pour :

- Rassembler les adhérents du RAIA après presque deux années en distanciel, afin d'échanger sur les **enjeux agricoles et alimentaires insulaires** de façon conviviale
- Présenter les résultats des différents travaux menés par le RAIA pendant ces deux années aux adhérents et aux participants, **prendre du recul collectivement** sur les réflexions entamées
- **Faire connaître les initiatives insulaires**, notamment en matière de protection de la biodiversité en agriculture et de maîtrise du foncier agricole
- Permettre aux participants de **découvrir le contexte agricole bréhatin**



Les Rencontres agricoles en chiffres

3 journées d'échanges, témoignages, tables rondes

60 participants
Elus, techniciens d'associations ou de collectivités, professionnels agricoles, bénévoles, citoyens engagés, chercheurs…

15 intervenants sur des thématiques variées

3 visites pour appréhender le contexte local

De multiples thèmes abordés

Jeudi 25 novembre : Les projets alimentaires territoriaux insulaires

Olivier Carré, maire de Bréhat, présente en ouverture de l'événement les perspectives ambitieuses fixées en matière d'installation agricole sur l'île pour le mandat municipal en cours et des différents axes du PAT bréhatin lancé en 2021.

Le RAIA bénéficie d'un certain recul sur les projets alimentaires territoriaux : en effet, les premières démarches insulaires pouvant être identifiées comme telles ont démarré il y a 10 ans.

A posteriori, le constat que l'on peut faire est que les PAT sont des outils qui doivent **s'inscrire dans la durée et être appropriés par l'ensemble des acteurs en place** pour entraîner des changements significatifs. Sur les différentes îles qui en ont développé, ils se sont traduits par une institutionnalisation de démarches souvent portées initialement par des acteurs associatifs, mais aussi par un étoffement des sujets traités (foncier, relance ou renforcement de filières de production locale…) avec des réalisations concrètes : mission foncière, relocalisation de filières céréales, groupement de commande pour approvisionner la restauration collective, régie maraîchère... Mais il faut être lucide et reconnaître qu'**ils ne peuvent pas se substituer à une politique agricole ambitieuse de transformation de l'agriculture** à l'échelle nationale et européenne et ne permettent que de travailler que sur la base des bonnes

volontés locales. Par ailleurs, on constate que souvent, les collectivités ne se sentent légitimes à travailler que sur un volet « restauration collective » alors qu'elles ont un pouvoir d'action bien plus vaste.

Vendredi 26 novembre : Biodiversité et agriculture

Sur différentes îles (Yeu, Belle-Ile, Hoedic), on retrouve dans certaines prairies une **diversité floristique** très intéressante d'un point de vue botanique et agronomique, avec une situation **d'équilibre entre la flore et les activités agricoles**. Il s'agissait d'une diversité relativement ordinaire dans les années 1970 mais qui ne subsiste aujourd'hui que dans peu d'endroits, là où les pratiques d'élevage sont restées extensives.

Afin de préserver ces habitats, des **mesures incitatives** peuvent être proposées aux agriculteurs, comme certaines Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (aide financière en contrepartie d'engagements). Des outils de communication, comme le **Concours des pratiques agroécologiques – Prairies et parcours**, permettent également de mettre en valeur les pratiques des éleveurs favorables à la biodiversité et de sensibiliser au fait **qu'écologie et production ne s'opposent pas** quand la parcelle en prairie joue un rôle clé dans le fonctionnement du système agricole.

Il est crucial de laisser aux agriculteurs une place dans ces travaux, de ne pas les considérer comme exécutants mais plutôt comme « sachants » ! La modification des pratiques fourragères s'accompagne nécessairement d'une modification plus globale du système d'élevage avec l'emploi de techniques comme le pâturage tournant dynamique. La faisabilité de ces modifications dépend du **niveau de sécurisation de l'agriculteur** vis-à-vis de différents facteurs (maîtrise du foncier, des débouchés de ses produits, confort financier pour assumer un échec éventuel, accès à la formation…).

Concernant les productions végétales, diverses initiatives insulaires de reconquête de la biodiversité cultivée sont actuellement portées par des collectifs ou des agriculteurs engagés : ~~re~~production de **semences paysannes** en maraîchage à Groix, remise en culture d'une **variété ancienne** d'oignon sur l'île d'Oléron, de céréales panifiables à Belle-Ile dans l'objectif de créer une filière locale. Ces activités s'inscrivent dans une vision de long terme et nécessitent un **travail patient et minutieux**.

Maîtrise du foncier agricole

Le RAIA fait le constat de **problématiques partagées** sur l'ensemble des îles en matière d'usage du foncier pour l'usage agricole : superposition de dispositifs réglementaires qui limitent la possibilité d'installer des infrastructures agricoles, spéculation foncière, enfrichement du territoire se traduisant par des coûts élevés de remise en état des parcelles agricoles.

Sur plusieurs îles, des collectivités ou des collectifs locaux se sont mobilisés pour **maîtriser localement le foncier agricole**, en partenariat avec la SAFER.



- Belle-Ile-en-Mer : depuis 3 ans, les communes de l'île interviennent lors de la vente de parcelles agricoles afin de **réguler les prix du marché foncier**. Un appui est également apporté aux porteurs de projets d'installation agricole via une aide financière et une aide à la recherche de foncier disponible.
- Oléron : depuis 10 ans, la Communauté de communes est engagée dans un programme de **remise en état des friches agricoles et de sensibilisation des propriétaires privés**.
- Ile d'Yeu : afin de financer l'achat de foncier nécessaire aux projets d'installation agricole, **une société coopérative**, la SCCI Terres Islaises, a été créé pour **acquérir des terres en assurant la conservation de leur vocation agricole à long terme**.

Au niveau inter-îles, un **plaidoyer en partenariat avec des parlementaires** (groupe SILLAGE) est en cours afin d'obtenir des adaptations législatives et réglementaires facilitant l'installation d'infrastructures à vocation agricole sur les îles.

Vendredi 27 novembre : Prédation des cultures



Les agriculteurs insulaires ont témoigné au cours des années antérieures de prédations des cultures par **différentes espèces de petite faune sauvage** (faisans, lapins, choucas…). Afin de caractériser plus précisément la problématique rencontrée, le CPIE de Belle-Ile-en-Mer et le RAIA se sont associés pour mener une expérimentation sur le sujet en 2021.

Ce travail d'une année, incluant 2 stages, a permis **d'évaluer qualitativement et quantitativement la prédation exercée, les espèces impliquées et d'identifier les acteurs entrant en jeu dans l'élaboration de mesures de gestion**. Il a également permis d'identifier des causes expliquant l'augmentation de la prédation perçue par les exploitants : **l'absence de prédateurs, la friche présente sur les îles mais aussi l'homogénéisation et l'appauvrissement des systèmes agronomiques** (diminution de la biodiversité cultivée) sont des facteurs encourageant la présence d'espèces prédatrices de cultures. Sur cette base, les travaux doivent être poursuivis afin de **définir collectivement un équilibre entre les enjeux de production alimentaire locale et de préservation de la faune sauvage.**

Transport maritime

Le RAIA a contacté les trois régions ayant des îles atlantiques dans leur périmètre géographique pour récupérer les documents relatifs aux **délégations de service public pour le transport maritime**. Une comparaison des conditions de transport des biens et matériels agricoles a été effectuée et a permis de constater des **inégalités tarifaires importantes**, par exemple des tarifs du simple au double pour le passage d'un tracteur. Les systèmes de catégorisation des produits sont également très différents d'un contrat à l'autre.

Par ailleurs, le premier confinement en 2020 a été l'occasion de constater que la plupart des matériels ou des matières premières utilisées pour les activités agricoles n'étaient pas considérées comme « de première nécessité » (catégorie qui inclut les aliments déjà préparés ou les matières premières comme le sucre ou la farine). Cela interroge : **ne devrait-on pas considérer que la production locale d'aliments sur les îles est, elle aussi, de première nécessité ?**

En 2021, le CDA de l'île d'Yeu a évalué le coût moyen de transport maritime annuel pour les exploitations agricoles à 5000 €. Sur cette base, des discussions avec la Région Pays de le Loire ont permis d'aboutir à une **prise en charge à 80 % de ce coût pendant un an** dans le cadre du Plan de relance.

Dans le cadre du processus de renégociation de la délégation de service public pour le transport maritime vers les îles bretonnes qui doit s'achever fin 2022, le Syndicat d'élevage de Belle-Ile-en-Mer a fait parvenir au Conseil Régional de Bretagne un courrier récapitulant les demandes des agriculteurs bellilois vis-à-vis du service de transport maritime. Cela inclut notamment la création de **places réservées pour les engins agricoles y compris en période de forte affluence touristique**.

Il est convenu que le RAIA adresse à la Région Bretagne, à l'AIP et aux délégataires de service public un courrier récapitulant les demandes communes des agriculteurs insulaires avant la fin du processus de renégociation.

Ce que nous retenons de l'événement

- Le champ de travail des pratiques agricoles favorables à la biodiversité est vaste ! Plusieurs agriculteurs insulaires testent des pratiques en adaptant la conduite de leur exploitation aux ressources locales. Cela implique de **faire évoluer le système d'exploitation dans son ensemble** : l'évolution de la gestion des ressources naturelles entraîne des modifications concernant les races élevées ou les variétés cultivées, ce qui peut *in fine* se traduire par une modification du mode de commercialisation des produits. **Cela prend du temps et implique un certain niveau de sécurisation initiale de l'exploitation** (foncier, situation économique) avant de pouvoir entamer un tel processus.

- Sur les territoires insulaires, **l'importance du dialogue est exacerbée** : les possibilités de tensions sont multiples car il y a une compétition importante pour l'usage des espaces et l'impossibilité de reléguer « plus loin » ce qui dérange. C'est un travail d'équilibriste, qui nécessite **patience et persévérance**, car on travaille aussi avec du vivant !

- L'ensemble des travaux présentés résulte de nombreuses années de travail, qui ont permis une montée en compétences collective et un élargissement des réflexions. Il faut continuer en ce sens. Par exemple, le RAIA n'aborde pas encore directement le sujet du **dérèglement climatique** : or c'est un phénomène qui va impacter probablement durement les îles, il faut s'y pencher avec attention dans les années à venir.

- L'association doit élargir sa base de sympathisants et de bénévoles, travailler davantage avec les citoyens, ne pas tomber dans le piège de l'entre-soi ! Cela permettra de porter largement le message de l'association mais aussi de partager la charge de travail qui n'est pas des moindres, puisque l'année 2022 va être consacrée à une publicisation plus large des travaux réalisés jusqu'à présent.

L'ensemble des présentations réalisées à l'occasion des Rencontres agricoles inter-îles sont à retrouver en intégralité sur le site internet du RAIA (*raia-iles.fr*)!



Pour plus d'informations sur l'événement ou pour adhérer à notre association, vous pouvez nous écrire :
raia.association@gmail.com

Un événement réalisé avec le soutien de :

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Région BRETAGNE

Région PAYS de la LOIRE

Fondation de France